




OFFRE D'EMPLOI

LA VILLE DE SAINT-LAMBERT RECRUTE. VIENS FAIRE CARRIÈRE CHEZ NOUS!

INSPECTEUR(TRICE) AUX PERMIS ET À L'URBANISME

Catégorie :
Col blanc

Statut :
Remplaçant congé de maternité

Traitement :
Classe 10 : 41,11$/heure
à 49,51 $/heure

Horaire :
35 heures par semaine

Direction:
Direction de l'ingénierie et de l'aménagement durable du territoire

Lieu de travail :
2035, avenue Victoria, Saint-Lambert

Affichage :
Du 2 au 16 novembre 2026

Le mandat

Sous l'autorité du chef de division, le titulaire de ce poste s'assure que les dispositions des règlements municipaux relatifs à la construction, à l'occupation, au zonage et en matière d'hygiène sont observées. Il soumet un compte rendu de ses activités ainsi que les commentaires appropriés.

Les principales tâches

- Effectue l'étude des demandes et approuver ou refuser l'émission des permis de construction, d'occupation, de lotissement, des différents certificats et s'assurer de leur conformité aux règlements municipaux. Soumettre et discuter des cas litigieux avec son supérieur immédiat;
- Vérifier des plans déposés pour les permis et certificats et, s'il y a lieu, effectuer des suggestions aux requérants ;
- S'assurer du cheminement des demandes de permis et communiquer avec les services municipaux impliqués, répondre aux interrogations concernant les règlements appliqués par la Ville ;
- Effectuer des recherches aux dossiers et aux règlements pour l'établissement de droits acquis ;
- Effectuer des analyses d'impact de certains projets de construction ou de modification à la réglementation d'urbanisme, effectuer des recherches, des compilations et des inventaires en lien avec les questions touchant l'occupation du sol ;
- Informer les requérants des corrections à apporter lors de projets afin de rencontrer les exigences et orientations prévues aux règlements relevant du service ;
- Contrôler l'existence légale des permis de construction, de démolition ou du certificat d'autorisation et s'assurer que les usagés autorisés et les travaux sont effectués selon les lois, règlements, normes, plans et devis inhérents ;
- Visiter les lieux concernés par des demandes d'obtention de numéros civiques, en recommander l'acceptation ou le refus et transmettre, s'il y a lieu, au requérant les raisons motivant le refus ;
- Participer à la confection de nouveaux règlements municipaux et à la modification de règlements existants, assurer l'interprétation des règlements et faire des études, analyses et rapports ;
- Faire des inspections, à la suite de plaintes concernant les règlements municipaux et exiger les modifications à apporter pour corriger la situation ;
- Aviser verbalement et par écrit les entrepreneurs ou les propriétaires enfreignant les règlements dont il a la responsabilité à faire respecter et indiquer, s'il y a lieu, les correctifs à apporter et en contrôler la réalisation ;
- Recommander la prise de procédures judiciaires nécessaires au respect des lois, règlements et normes dont il a la responsabilité de faire appliquer. Préparer, le cas échéant, les dossiers nécessaires aux poursuites intentées par la Ville et agir, au besoin, à titre de témoin ;
- Effectuer l'inspection technique détaillée des nouveaux bâtiments, en voie de construction, et ce, à compter de la phase d'érection jusqu'à l'achèvement de la construction ainsi qu'à l'enlèvement des structures et des échafaudages temporaires. Inspecter toutes les places d'affaires implantées sur son territoire ;
- Contrôler la sécurité des travaux effectués et s'assurer de la sécurité du public. Faire, le cas échéant, barricader ou évacuer les bâtiments en requérant, si nécessaire, l'assistance de la police ;
- Conseiller les entrepreneurs en construction afin de trouver des solutions aux différents problèmes rencontrés sur les chantiers ;
- Patrouiller la Ville dans le but de découvrir les travaux effectués sans permis et les commerces opérant sans certificat d'autorisation ;
- Effectuer les mesures, dessiner les croquis et y transposer les dimensions des locaux visités. Tracer, lorsque nécessaire, des plans ou des croquis ;

Les exigences

- Détenir un diplôme d'études collégiales (AEC ou DEC) dans un domaine pertinent à la fonction ;
- Compter deux (2) à trois (3) années d'expérience pertinente ;
- Posséder un permis de conduire valide;

Les qualités requises

- Faire preuve d'autonomie, de bon jugement, de professionnalisme et d'initiative ;
- Avoir un sens de l'organisation du travail et des priorités ;
- Faire preuve d'habileté à communiquer et à rédiger des rapports clairs et concis;
- Avoir une bonne connaissance des règlements, lois et ordonnances concernant la construction ainsi que des techniques, méthodes et pratiques en usage dans le domaine de la construction incluant le Code de construction du Québec est un atout;
- Maîtriser la langue française et anglaise (oral et écrit);
- Maîtrise de la suite de logiciels Microsoft Office et du logiciel PG AccèsCité;
- Attestation d'ASP Construction serait un atout.

Pour postuler

Toute personne intéressée à poser sa candidature doit faire parvenir son curriculum vitae en mentionnant clairement le numéro de concours **2026-85**, au plus tard le 16 novembre 2026 à :

Ville de Saint-Lambert – Division des ressources humaines
dotation@saint-lambert.ca

La Ville de Saint-Lambert souscrit au principe d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les personnes handicapées, les autochtones, les minorités visibles et les minorités ethniques à poser leur candidature. Le genre masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Accès à l'égalité en emploi

La Ville de Saint-Lambert valorise la diversité et encourage les candidatures des femmes, des personnes issues de minorités visibles et ethniques, des Autochtones, ainsi que des personnes en situation de handicap.

S’identifier
Si vous faites partie d'un ou plusieurs de ces groupes, merci de le mentionner lors de votre candidature en ligne.

Processus d’embauche pour les personnes handicapées
Si vous avez un handicap et nécessitez des aménagements spécifiques pour participer à un processus de sélection, veuillez nous en informer.

Soyez assuré(e) que toutes les informations partagées seront traitées avec la plus grande confidentialité.



Les avantages

Travailler à la Ville de Saint-Lambert, c’est la chance de faire partie d’une belle équipe dynamique de 150 employés qui œuvrent dans plus de 19 départements différents. C’est aussi faire la différence auprès de plus de 22 500 citoyennes et citoyens.

Travailler à la Ville, c’est relever de nouveaux défis et des mandats stimulants. Venez travailler dans notre équipe de proximité qui a un véritable esprit familial !


Équipe de proximité


Autonomie


Travail hybride


Programme d’aide aux employés